

## Commune d'EMANVILLE (Eure)

-----  
Compte rendu de réunion du Conseil Municipal  
Séance du 12 octobre 2018 (convocation du 06 octobre 2018)

En exercices	Présents	Votants
11	6	7

L'an deux mille dix huit le douze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur DULUT Thierry, Maire.

**PRESENTS** : M. DULUT Thierry, M ; Marc BELMONT, Mme BLAISOT Katia, M. BERSOT Stéphane, M. COMBE Benoit, Mme PASQUET Katia.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Catherine DAVID donne pouvoir à M. BELMONT Marc, M. BERTRAND Romain

**ABSENTS** : Mme SORS Valérie, M. VANDENBERGHE Nicolas, M. LAMY Gérald

**Secrétaire de séance** : Mme PASQUET Katia

### I. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BP 2018 COMMUNE

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative de virement de crédit sur le BP 2018 afin de pouvoir régulariser une erreur d'imputation sur le BP 2017.

En effet, la Trésorerie de Conches en Ouche a imputé en 2017 la somme de 3 641 € au titre de la Taxe d'aménagement (article 10226 en investissement) alors qu'il s'agissait d'une subvention au titre des amendes de police (article 1332) pour aménager les ralentisseurs dans la Commune.

Il convient donc d'effectuer un mandat correctif et un titre de recettes avec la bonne imputation.

Monsieur le Maire propose l'écriture suivante :

**Section Fonctionnement – Dépenses**

**Diminution** : Chapitre 022 - Article 022 – Dépenses imprévues : – 3 641 €

**Augmentation** : Chapitre 67 - Article 673 – Réseaux de voirie : + 3 641 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise à l'unanimité la décision modificative.

### II. COMMERCE BAIL ET LOYERS

Monsieur le maire informe le conseil municipal des difficultés financières du commerce LA CAGETTE.

Pour ne pas alourdir les charges de la gérante, Monsieur le Maire propose de modifier le bail commercial avec une rupture de celui-ci au 31/12/2018.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer la gratuité sur les deux derniers loyers de l'année 2018 soit novembre et décembre.

Après avoir entendu les explications et analysé le bilan financier de l'année comptable 2017 de LA CAGETTE, le Conseil Municipal accepte par 7 voix « Pour », 0 « abstention », et 0 voix « Contre » :

- de modifier le bail commercial et d'y mettre un terme au 31/12/2018,
- d'appliquer la gratuité des deux derniers loyers de l'année 2018 soit novembre et décembre 2018.

### III. CONCEPT ENVIRONNEMENT – TRANSFERT DE MARCHÉ POUR CESSATION D'ACTIVITE EXTENSION DU RESEAU RUE MAUBUISSON - SERPA

Monsieur le maire informe le conseil municipal du fait que la Société CONCEPT ENVIRONNEMENT, titulaire du Marché en cours concernant l'extension du réseau d'assainissement rue Maubuisson, se voit dans l'obligation d'engager une cessation d'activité suite à procès perdu.

Pour ne pas recommencer une procédure d'appel d'offre, Concept Environnement propose à la Commune de transférer ce marché public à la société SERPA, Parc d'activités de la Forêt, 721 rue Henri Becquerel à Evreux.

La Société SERPA reprendrait le Marché là ou il en était resté avec Concept Environnement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal accepte à l'unanimité le transfert du Marché vers l'entreprise SERPA et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Cérémonie du 11 novembre**

Pour la préparation de la cérémonie du 11 novembre le conseil municipal souhaite qu'il y ait des enfants présents pour chanter la Marseillaise.

### **2. Repas des anciens**

William reviendra cette année animée le repas des anciens. Le traiteur est choisit. Les membres du Conseil s'organisent pour l'achat des cadeaux et des fleurs qui seront offert à la doyenne.

### **9. Vœux du Maire**

Les vœux du Maire sont prévus le 06 janvier 2019.

N'ayant plus d'autre question, Monsieur le Maire déclare la séance levée vers 20h15.